



## Problème de donation/héritage

-----  
Par elijah

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations sur un problème de succession.

Ma tante est décédée il y a plus d'un mois, et bien avant son décès (maladie) j'allais très souvent la voir car nous étions très proches, à l'hôpital. Un jour j'y suis allée avec mon oncle et je lui ai demandé s'il était possible d'avoir un petit souvenir de ma tante qui est aussi la soeur à mon père pour pouvoir le porter sur moi toujours, un pendentif peu importe. Il m'a répondu qu'il n'y avait aucun problème, que nous irions ensemble chez elle quand elle partira et que je prendrais ce qu'il me plaira dans sa boîte à bijoux. N'aimant pas trop cette façon de faire je lui ai dit que je préférerais que ce cadeau vienne d'elle et pas que j'aie le « substituer » chez elle, même si ça n'aurait pas été le cas. Du coup il m'a dit qu'il lui parlerait. Dix jours après je suis retournée la voir je n'ai pas pu avant raison de santé, avec mon frère et mon père (donc le frère à ma tante), elle était en soins palliatifs mais allait plutôt bien ce jour là et totalement consciente de ses actes. (Ayant eu de graves problèmes de santé et le même souci qu'elle je sais ce que c'est de ne pas être complètement soi-même), à un moment devant mon frère et mon père elle m'a dit de tendre ma main et à retiré de son annulaire l'alliance qu'elle avait à son doigt et l'a mise au mien. Elle m'a dit que cette alliance était celle de ma grand-mère quand elle s'est mariée et qu'elle se transmettait de fille en fille, qu'elle serait entre de bonnes mains avec moi et que je devais continuer maintenant le combat pour elles deux (car ma grand-mère est aussi partie depuis longtemps). Quelques jours après mon oncle m'a envoyé un sms me demandant qu'est-ce que ma tante m'avait offert car le fils de ma tante cherche l'alliance qu'elle portait à l'annulaire. Je lui ai dit que effectivement elle m'avait offert ceci mais que les mots qu'elle m'a dit avec sont un tout qui fait que je ne peux pas la rendre. Car son fils veut à tout prix la récupérer, apparemment elle lui revient de droit, elle était dans les vappes quand elle me l'a donné, je lui ai volé de son doigt lorsqu'elle dormait pour la mettre etc.. alors que ma tante était une mère pour moi. Son fils depuis me harcèle de sms et me menace d'aller à la gendarmerie porter plainte, je souhaitais savoir si mes dires sont bons : cette bague en aucun cas ne lui appartient vu qu'elle me l'a légué devant témoins, mais vu que les deux témoins sont des membres de ma famille cela joue-t-il? Cette bague étant l'alliance de ma grand-mère la mère de mon père qui est l'aîné de la famille sans acte de donation de ma grand-mère à ma tante, cette alliance revient à l'aîné de la famille donc mon père où me trompes-je? Quels droits ai-je pour me défendre, avec quels documents, articles puis-je me défendre pour un crime que je n'ai pas commis? Son fils allait à peine la voir, il me disait qu'elle me l'a donné sous l'effet des médicaments et que cela fait des années qu'ils en ont parlé que c'est lui qui aurait cette bague si elle en venait à partir, mais il me semble pour l'avoir vécue que normalement c'est la mémoire immédiate qui est atteinte en cas de médication non? Si elle avait vraiment eu la volonté de lui donner elle ne me l'aurait pas offerte avec toutes les paroles qui vont avec? Car j'aurai accepté du papier toilette si le discours dit avait été le même.

Je ne sais plus quoi faire et cela me mine le moral. Merci de votre aide.

-----  
Par Tisuisse1

Bonjour,

N'étant pas héritière réservataire et n'ayant pas un écrit pour récupérer ce bijou, effectivement, le fils peut exiger de récupérer cette bague. Peut-être pourriez-vous la lui racheter, ce serait un compromis honorable, mais le fils n'est pas obligé d'accepter ce compromis.